

Image not found or type unknown



Plaintes garde à vue coup et blessures

Par **Ilyes**, le **22/11/2018** à **15:10**

Un individu a porté plainte sur moi il a un itt de 15 jrs il prétend que je l ai violenté sans témoin
J ai été en garde a vue 20 h et j ai fait une déposition et ensuite demandé un médecin et à
mon tour j ai porté plainte pour coups
J ai un itt de 2 jours il m a mis un coup devant la police
J ai été relâché
Non connu des services de justice et sans casier
Quel suite ??.....